



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s - C.E.A.



Les miracles n'arrivent pas qu'à Lourdes !!

Aujourd'hui, notre centre de détention a été le lieu de plusieurs miracles. Huit places libres au quartier disciplinaire. Quatre personnes détenues passaient en commission de discipline ce 21 Août. On pouvait s'attendre à ce que l'autorité du surveillant soit respectée mais les rêves n'engagent que ceux qui dorment.

Deux de nos pensionnaires passaient pour un téléphone portable et le miracle commença. 5 jours de sursis par personne.

Les deux autres passaient pour menaces envers le personnel et les miracles se sont poursuivis : 8 jours de sursis chacun.

Le SPS exige que la direction soutienne son personnel par des sanctions de quartier disciplinaire exemplaire. Comment un agent qui fait son travail peut-il réagir quand la commission de discipline le bafoue avec de telles sanctions ?

Le SPS rappellent que la détention tourne grâce au personnel et non aux miracles. Le travail du personnel n'est pas une farce d'Halloween. Ce n'est pas un bonbon ou un sort mais une incivilité qui débouche à une sanction disciplinaire. Dans notre établissement, c'est une tape sur les doigts.

Il serait grand temps de se réveiller et de respecter un peu le travail de vos agents sinon les lendemains risquent d'être difficiles.

Le 22/08/2025, le bureau local.

